



Ville de  
L'Ancienne-Lorette

*On est unique*

1575, rue Turmel  
L'Ancienne-Lorette  
(Québec) G2E 3J5  
418 872-9811

## AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la Ville de L'Ancienne-Lorette, de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire du 29 mai 2018, le conseil municipal a adopté le *Règlement n° 312-2018 modifiant le règlement n° 101-2009 relatif au contrôle des chiens et des chats – licence et médaillon pour chiens* et le *Règlement n° 313-2018 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville de L'Ancienne-Lorette*.

Ces règlements entre en vigueur conformément à la loi et sont disponibles pour consultation au Service du greffe situé à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette pendant les heures régulières de bureau.

Fait à L'Ancienne-Lorette, ce 6 juin 2018

**Greffier de la Ville,  
Me Claude Deschênes, OMA**